

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN

Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT

Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI

Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT

M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire

M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20240403-4-3-04-2024-DE

Date de télétransmission : 08/04/2024

Date de réception préfecture : 08/04/2024

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.3/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU la délibération n° 1.1/04/2024 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville,

VU la délibération n° 1.2/04/2024 du 3 avril 2024 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT les dispositions de l'article R2311-12 du CGCT qui précise que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif, sachant que le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

CONSIDERANT les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de -530 542,26 € qui se compose du résultat d'investissement de l'exercice 2023 de -1 242 232,21 € et de la reprise du résultat antérieur de 711 689,95 € (hors restes à réaliser),

CONSIDERANT le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 5 056 033,98 € qui se compose du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de 618 354,86 € et de la reprise du résultat antérieur de 4 437 679,12 €,

CONSIDERANT la présentation de ce point faite aux membres de la commission des finances en date du 25 mars 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A LA MAJORITE

(5 contre : Mmes Disant, José et Mrs Boultame, Constantin, Le Cunff / 3 abstentions : Mmes Bénichou, Foursane et Mr Lachas)

ARTICLE 1 : D’AFFECTER LE DEFICIT D’INVESTISSEMENT de -530 542,26 € en section d’investissement, au compte 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté », en dépenses ;

ARTICLE 2 : D’AFFECTER UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, conformément aux dispositions de l’article R ;2311-12 du CGCT, à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement, à hauteur de 980 000 €, sur le compte de recettes 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

ARTICLE 3 : D’AFFECTER LE SOLDE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, à hauteur de 4 076 033.98 € en section de fonctionnement sur le compte de recettes 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.